



## Quel est le responsable du mur de soutènement

Par **riade**, le **05/03/2019** à **14:06**

bonjour rnle constructeur de mon futur voisin a décaissé le terrain en limite de ma propriété de plus de 2 mètres de haut et cela depuis un an, à ce jour mes terres comment à s'écrouler et le constructeur a établi il y 15 jours un devis pour un mur de soutènement au futur propriétaire qui n'est pas d'accord étant donné que ce n'était pas prévu dans son budget initial, la limite de mon terrain est naturel, je suis inquiète que puis je faire rnvous remerciant à l'avance

Par **goofyto8**, le **05/03/2019** à **17:19**

bonjour,rnrnEtant donné que le constructeur du voisin a jugé indispensable de faire un mur de soutènement, mais que votre voisin ne veut pas en payer le prix, il vous appartient de saisir le tribunal pour obtenir une "obligation de faire".